

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2026

Le 29 juillet 2026 les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme CARDONNEL, Maire, à la mairie, lieu habituel des séances.

Date de convocation à la séance : 21 juillet 2026

Sont présents : Mmes Natacha CARDONNEL, Maire ; Marie-Line ADELL, 1^{re} adjointe ; Flora BIARD ; Guénola LE DUC ; Emma LEBELLE.

MM. Maxime CABADY, 2nd adjoint ; Xavier CARDONNEL ; Jean-Louis DARAUT ; Philippe FEUTRIER ; Patrick MOUILHAC.

Est excusée : Mme Evelyne ARDOUREL

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 17 h 39
Mme Marie-Line ADELL est désignée secrétaire de séance.

Mme Evelyne ARDOUREL a donné pouvoir à Mme Marie-Line ADELL

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal conseil municipal du 05.06.2026
- Délibération contrôle des points eau incendie (PEI)
- Délibération voirie 2026 – Programme
- Délibération voirie 2026 – Choix de l'entreprise
- Délibération voirie 2026 – Demande de subvention départementale
- Délibération remise en état du local de chasse – choix de l'entreprise
- Délibération remise en état du local de chasse – demande de subventions
- Délibération Obligations Légales de Débroussaillage - Avis sur la révision du zonage des bois et forêts classés à risque d'incendie présenté par la DDT
- Délibération Plan Communal de Sauvegarde – Rectification p.37

Le procès-verbal du conseil municipal du 05.06.2026 a été validé à l'unanimité.

Délibération contrôle points eau incendie (PEI)

Le conseil municipal fait remarquer que tous les points doivent être contrôlés.
La délibération est validée à l'unanimité.

Délibération voirie 2026 – Programme

Le programme voirie 2026 est le suivant :

Route de Lalande

La Salesse

Pède

Point à temps automatique diverses voies

Route de mondou

Le montant de l'estimation prévisionnelle est de 37 174,50 € HT.

La délibération est validée à l'unanimité.

Délibération voirie 2026 – choix de l'entreprise et demande de subvention départementale

Il est rappelé que le montant de l'estimation des travaux est de 37 174,50 € HT.
 Deux entreprises ont proposé un devis :
 ETPL & V pour un montant de 34 413 € HT
 EUROVIA pour un montant de 37 474,50 € HT
 L'entreprise retenue est EUROVIA.
 La délibération est validée à l'unanimité.

Délibération voirie 2026 – demande de subvention départementale

Une subvention peut être demandée au Conseil départemental. La proposition est acceptée et la délibération validée à l'unanimité.

Délibération remise en état du local de chasse – choix de l'entreprise

Deux devis sont présentés : celui de l'entreprise Parra pour un montant de 21 109,20 € HT et celui de l'entreprise Cazes pour un montant de 19 782 € HT.
 Le conseil municipal souhaitant comparer plus de devis, la délibération est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Délibération remise en état du local de chasse – demande de subventions

L'entreprise n'ayant pas été choisie, la délibération est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Délibération Obligations Légales de Débroussaillage – Avis sur la révision du zonage des bois et forêts classés à risque d'incendie présenté par la DDT

Suite à la présentation, le Conseil municipal émet les réserves suivantes :
 La carte ne tient pas compte des reliefs
 La formation aux élus prévue en novembre est jugée trop tardive
 Il y a un manque de ressources financières
 Le tout est difficile à mettre en pratique au vu de la topographie

Délibération Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Rectification de la p.37

Il a été exposé que la composition du conseil municipal n'a pas été actualisée lors de la mise à jour au mois de juin 2026. Il convient donc de remplacer les anciens élus par les nouveaux.
 La délibération est validée à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h 35.



Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including 'H. C. H.' and a large signature.